

DEMANDOLX

D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR
LES RISQUES MAJEURS



Risque inondation



Risque feux de forêts



Risque séisme



Risque mouvement de terrain

SOMMAIRE

- Le mot du maire

- qu'est ce qu'un risque majeur ?



- Risque inondation



- Risque feux de forêt



- Risque sismique



- Risque mouvement de terrain

- Plan du village de Demandolx (Schéma)

- En résumé

S'INFORMER, CA PEUT ETRE VITAL !

Le document que vous tenez entre vos mains est très important.

Il s'agit du document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisé conformément à l'article L 125-2 du code de l'environnement.

Les caprices du temps ont maintes fois prouvé que la nature reste le seul maître. L'Homme doit se plier devant ses excès. Nous ne sommes pas à l'abri d'une catastrophe naturelle, le réchauffement du climat en accentuant le risque. Dans de telles circonstances, c'est par l'exécution du geste qui sauve dans les premières minutes qu'on est plus efficace.



Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Ce livret a été réalisé spécialement pour vous, votre famille et vos proches, afin de vous informer et de vous sensibiliser aux risques naturels et technologiques encourus et aux mesures de sauvegarde que vous pourriez être amenés à prendre pour vous en protéger.

En vertu des pouvoirs de police administrative que confère le code général des collectivités territoriales, nous mettons en œuvre une véritable politique de prévention et d'information. C'est l'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) élaboré par la commune.

Le PCS comprend plusieurs parties : une partie concernant la cellule de crise mais aussi des plans. Ces plans permettent d'assurer l'organisation des mesures de sauvegarde communales, d'alerter et de mettre en sécurité la population.

Il me paraît essentiel, dans un souci de protection de la population, que notre commune remplisse pleinement son devoir d'information envers les Demandolxiens.

Ludovic MANGIAPIA,
Maire de Demandolx

TENEZ-VOUS INFORME

Pour des informations complémentaires et plus précises, l'ensemble des documents ci-dessous sont consultables en mairie :

- le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.),
- le document communal synthétique des risques majeurs,
- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M),
- le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.),

GLOSSAIRE

CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM	Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs
DRIRE	Direction Départementale de l'Industrie de la Recherche et l'Environnement
ONF	Office National des Forêts
POS	Plan d'Occupation des Sols
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
RTM	Service de Restauration des Terrains en Montagne
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur peut se réaliser sous la forme d'un accident majeur. Son origine peut-être naturelle ou technologique.

Il se caractérise par de nombreuses victimes, des dégâts matériels importants et des impacts néfastes sur l'environnement.

L'EXISTENCE D'UN RISQUE MAJEUR EST LIEE

- A un événement potentiellement dangereux, **l'aléa** (fig.1)
- A une zone ou des **enjeux** (fig.2) humains
- **Le risque** majeur (fig.3) est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence (si faible que l'on oublie qu'il existe) et par sa gravité vis-à-vis des populations, des biens ou de l'environnement.

LE RISQUE MAJEUR PEUT ETRE

NATUREL : inondation, feux de forêt, glissement de terrain, sécheresse, séisme, avalanche.

TECHNOLOGIQUE : incendie, explosion, émanation de gaz toxique ou radioactif sur site fixe ou de transit, rupture de barrage.

Les dégâts et les souffrances liés à ces phénomènes naturels et technologiques peuvent cependant être réduits grâce à des actions du type :

- aménagements de rivière,
- sécurité dans les industries,
- maîtrise de l'urbanisme,
- interdiction d'accès sur certains sites soumis à des aléas,
- l'information préventive de la population.

Cependant, l'ensemble de ces actions ne conduisent jamais au risque zéro, celui-ci n'existe pas.



(fig.1)



(fig.2)



(fig.3)

RISQUE INONDATION

QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement dépourvue d'écoulement de surface avec des hauteurs d'eaux variables.

Il existe trois types d'inondations :

• **L'INONDATION DE PLAINE**

La montée des eaux est en général assez lente.

• **L'INONDATION TORRENTIELLE**

La montée des eaux est rapide.

L'énergie des eaux torrentielles chargées de matériaux (couleur marron) est dévastatrice.

• **L'INONDATION URBAINE**

Appelée aussi ruissellement urbain, elle est très rapide. Elle est provoquée par l'imperméabilisation des surfaces.

QUEL DANGER REPRESENTENT LES INONDATIONS ?

L'inondation de plaine progresse lentement par débordement du cours d'eau et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine. Les vitesses d'écoulement peuvent être importantes.

L'inondation torrentielle est rapide et puissante. La masse en déplacement (masse d'eau + masse des matériaux transportés) possède une énergie capable de déplacer et déstabiliser des matériaux insensibles à d'autres types de crues.

L'inondation urbaine possède des vitesses d'écoulement pouvant être plus rapides que l'inondation torrentielle. La masse de déplacement est cependant plus faible (pas de matériaux solides). Ce type d'inondation se produit dans des zones aménagées et habitées et provoque des dégâts très importants parfois dramatiques.

Par accumulation d'eau ruisselée



Par remontée dans les réseaux d'assainissement dans des points bas localisés



LES RISQUES D'INONDATION A DEMANDOLX

La RD 102 est soumise au risque inondation en rive gauche du lac de Chaudanne. Sur le reste de la commune les zones inondables sont limitées aux abords immédiats des torrents.

LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- En cas de danger la population serait prévenue par les pompiers, les élus, par tous moyens, y compris le porte à porte.
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.
- Collaboration avec la Préfecture, la gendarmerie, les pompiers, la D.D.E.

LES CONSIGNES DE SECURITE

LES BONS RELEXES



AVANT



- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture,
- Ne laissez pas de denrées alimentaires dans les niveaux inférieurs,
- Placez les objets et les documents précieux dans les étages,
- Prévoyez l'évacuation (médicaments, vêtements chauds), documents d'identité et bancaire,
- Fermez les portes, fenêtres et soupiraux,
- Coupez le gaz et l'électricité,
- Mettez les véhicules hors d'atteinte de l'eau,
- Amarrez les cuves (gaz, fuel etc....).

PENDANT



- Suivez les directives des services de secours,
- Allez sur les points hauts (étages, maison, colline),
- Ne vous engagez pas sur les voies inondées,
- Ne consommez pas l'eau du robinet,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer ainsi que vous-mêmes. Les enseignants s'occupent de leur sécurité.
- Ecoutez la radio.

APRES



- Aérez et désinfectez les pièces,
- Chauffez dès que possible,
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche,
- Prenez des photos,
- Contactez votre assureur le plus tôt possible.

N'ENCOMBREZ PAS LES LIGNES TELEPHONIQUES SAUF EN CAS D'URGENCE VITALE



N'ALLEZ PAS A PIED OU EN VOITURE DANS LES ZONES INONDEES, VOUS IRIEZ AU DEVANT DU DANGER !

RISQUE FEUX DE FORET

QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

COMMENT SURVIENNENT-ILS ?

Trois conditions sont nécessaires :

- une source de chaleur (flamme, étincelle), la malveillance, les accidents, l'imprudence des hommes sont souvent à l'origine des incendies (travaux agricoles, forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures, écobuage non contrôlé),
- de l'oxygène : le vent active la combustion,
- un combustible (végétation). Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères).



LES RISQUE FEUX DE FORET A DEMANDOLX

Le risque feux de forêt est moyen à élevé à proximité des habitations. Le risque est estimé notamment en fonction de la proportion des surfaces communales boisées. Demandolx se compose de plus de 500 hectares de bois et forêt (25% de la superficie communale). De nombreuses habitations, notamment celles desservies par la RD 102 (la Silve, les Reybauds, Aco de Chaix, l'Ouest du village) peuvent être menacées par le risque incendie.

LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Collaboration avec la Préfecture, les pompiers, la gendarmerie, la D.D.E.
- Surveillance et alerte en cas de danger : les pompiers CODIS reçoivent les informations météorologiques journalières, assurent une surveillance sur le terrain.
- En cas de feux de forêts sur la commune, les moyens de lutte sont mis en œuvre par les sapeurs pompiers qui disposent d'un matériel adapté.
- La commune possède 20 lances à incendie.
- En cas de danger la population serait prévenue par les sapeurs pompiers, les gendarmes, les élus par tous moyens, y compris le porte à porte,
- Débroussaillage effectué aux abords du village.
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvexgardes (P.C.S.).



CONSIGNES DE SECURITE

LES BONS REFLEXES



AVANT

- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels, extincteurs...),
- Vérifiez la bonne étanchéité aux braises de votre toiture (fenêtres, trous ...),
- Débroussailliez autour de votre maison dans un rayon de 50 m,
- Arrosez les abords de la maison,
- Repérez les chemins d'évacuation.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- alertez les pompiers,
- Si possible, attaquez le feu,
- Respirez à travers un linge humide,
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu,
- En voiture ne pas sortir, allumez vos phares.

Si l'incendie vient dans votre direction :

- Alertez les pompiers,
- Ouvrez votre portail,
- Fermez les bouteilles de gaz, les éloignez de la maison,
- Mettez les voitures, les tuyaux d'arrosage à l'abri,
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres.

Si l'incendie est à votre porte :

- N'évacuez pas sans l'ordre des autorités, mais restez dans la maison avec toute la famille,
- Fermez les portes, les volets et calfeutrez-les avec des linges humides, y compris les conduits de cheminée.

APRES

- Quand vous sortez, prenez vos précautions : le sol est très chaud,
- Inspectez la solidité de l'habitation (les parties en bois),
- Contrôlez s'il reste des braises dans tous les endroits (tuiles, orifices d'aération, celles-ci peuvent s'enflammer une heure après,
- Eteignez les braises.



**DANS TOUS LES CAS SUIVRE LES INTRUCTIONS DES
POMPIERS !**



RISQUE SISMIQUE

QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Le tremblement de terre se traduit par des vibrations du sol. Ces secousses peuvent provoquer des glissements de terrain, des crevasses dans le sol, des chutes de blocs de pierres. Le séisme dure de quelques secondes à quelques minutes. Il peut être plus ou moins important. Les dégâts peuvent aller de la simple fissure dans les bâtiments à l'effondrement total.

Le moment et l'endroit où survient le tremblement de terre n'est pas prévisible de manière certaine.

L'alerte n'est pas possible.

Les services de secours le découvrent en même temps que la population.

Un séisme est composé de :

- son foyer : c'est le point de départ du séisme (épicentre),
- sa magnitude : identique pour un même séisme, elle mesure l'énergie libérée par celui-ci (échelle de Richter de 1 à 9).
- son intensité : variable en un lieu donnée selon la distance au foyer (échelle MSK de 1 à 12). Cette échelle mesure les dégâts provoqués par le séisme en un lieu précis.
- la fréquence et la durée des vibrations.
- la faille provoquée ou entretenue.

LES RISQUES DE SEISMES A DEMANDOLX

La commune de Demandolx est concernée par un risque faible (1b).

LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

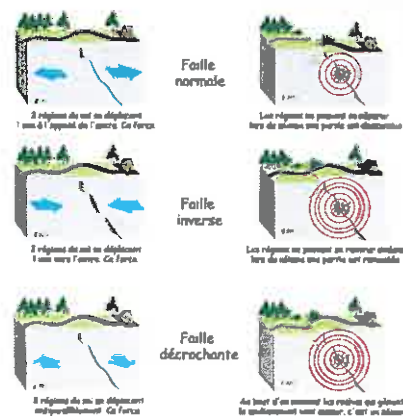
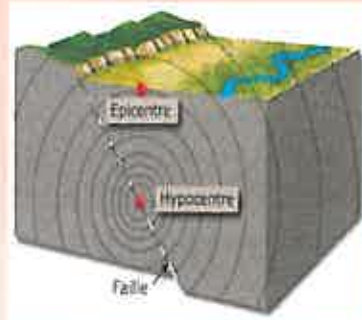
- Plusieurs stations sismiques existent dans le département.
- Application des règles de construction parasismiques.
- Collaboration avec la Préfecture, les pompiers, la gendarmerie, la D.D.E.
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

QUEL RISQUE REPRESENTE T-IL ?

En France, la sismicité s'apprécie au niveau communal.

5 zones sont distinguées :

- Zone 0 : sismicité négligeable
- Zone 1a : sismicité très faible
- Zone 1b : sismicité faible
- Zone 2 : sismicité moyenne
- Zone 3 : sismicité forte.



CONSIGNES DE SECURITE

LES BONS REFLEXES



AVANT



- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité à suivre.
- Construisez selon les règles parasismiques.
- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité.
- Repérez un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT

A l'intérieur :

- Eloignez-vous, mettez-vous à l'abri :
 - près d'un mur,
 - une colonne porteuse,
 - sous des meubles solides,
 - dans un angle,
 - sous le montant d'une porte.

A l'extérieur :

- Eloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques),

En voiture :

- Arrêtez-vous si possible à distance des constructions.
- Ne descendez pas avant la fin de la secousse.



APRES

- N'entrez pas dans les bâtiments.
- Eloignez-vous des constructions.
- Attention : d'autres secousses peuvent avoir lieu !
- Ecoutez la radio (transistor).



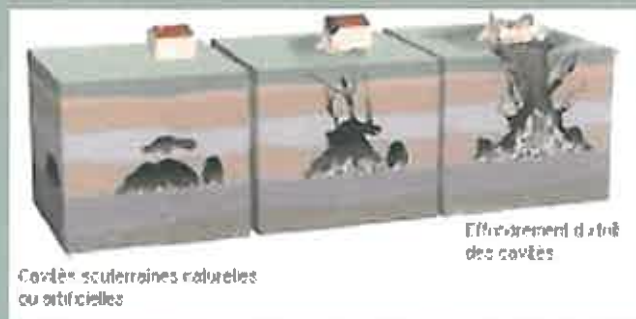
N'ALLEZ PAS CHERCHER LES ENFANTS A L'ECOLE, NE VOUS INQUIETEZ PAS, LES ENSEIGNANTS S'OCCUPENT D'EUX.

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol
Il dépend de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion par l'action de l'eau, accentuée par l'action de l'homme (carrières, mines, aménagements).



QUEL RISQUE PRESENTE T'IL ?

En montagne :

- Des glissements de terrain par rupture d'un versant instable.
- Des éboulements et chutes de blocs.
- Des coulées boueuses et torrentielles.

En plaine :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières).
- Des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissuration du bâti).
- Un tassement des sols (vase, tourbe, argile) par surexploitation.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN A DEMANDOLX

La commune de Demandolx est soumise à un risque fort de mouvements de terrain. Il existe notamment :

- un risque d'effondrement/affaissement de cavités souterraines abandonnées naturelles au cœur du village,
- un risque faible de retrait-gonflement des argiles à l'Ouest de la commune au niveau de la cité E.D.F.,
- un risque fort de retrait-gonflement des argiles au Nord-Ouest du village au niveau de la RD 102,
- localement des chutes de pierres sont possibles dans le secteur de la Maline et sur la D102.

L'ensemble des habitations ne sont pas concernées par ce risque et les aléas forts se situent globalement en périphérie lointaine des hameaux.

Les formations argileuses présentes sur la commune couvrent seulement 13% de la surface communale totale et la surface urbanisée sur ces formations est très faible.

LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Prise en compte des zones à risque dans le Plan Local d'Urbanisme.
- Nettoyement de la chaussée.
- Surveillance et alerte en cas de danger.
- Collaboration avec la Préfecture, les pompiers, la gendarmerie, la D.D.E.
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.



LES CONSIGNES DE SECURITE

LES BONS RELEXES



AVANT



- Respectez les règles de construction.
- Informez-vous des risques encourus.
- Détectez les signes précurseurs :
 - fissures dans le mur,
 - poteaux, barrières penchés,
 - terrains ondulés, fissures.

PENDANT



- Fuyez latéralement.
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

APRES



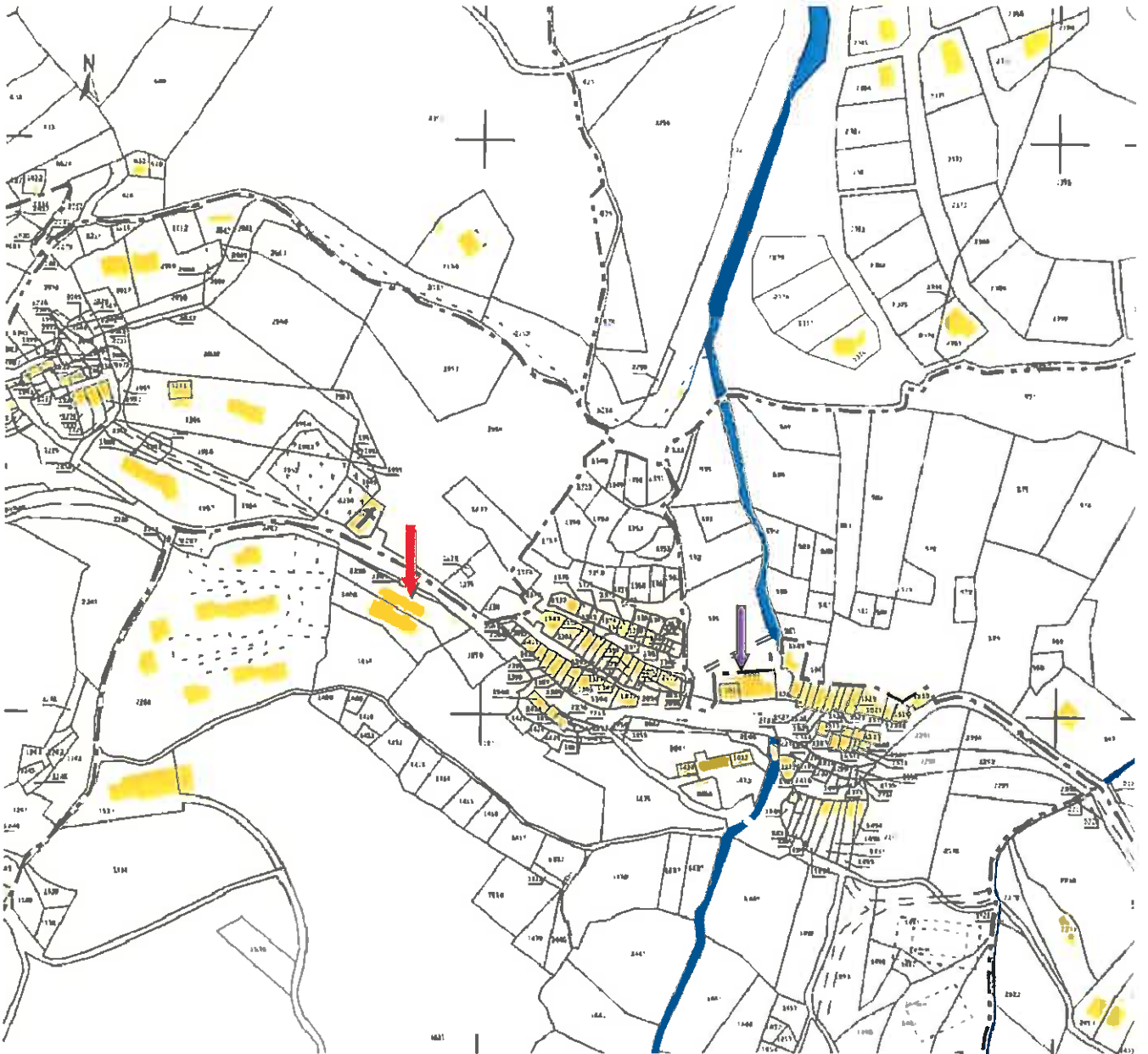
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Informez les autorités.
- Mettez-vous à la disposition des secours.
- Attention : d'autres secousses peuvent avoir lieu !
- Ecoutez la radio.



**DANS TOUS LES CAS RESPECTEZ LES
CONSIGNES DES AUTORITES**

Plan de la commune

-  Mairie
-  Salle des fêtes



EN RESUME

SIGNAUX D'ALERTE NATIONAL

Son de la sirène d'alerte national :



Fin d'alerte

DANS TOUS LES CAS



Abritez-vous



Ne téléphonez pas



Ecoutez la radio

France info 106.8 mhz
France inter 98.3 mhz

**DANS TOUS LES CAS,
SUIVRE LES CONSIGNES DES AUTORITES**

IMPORTANT

Avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte

- 1 radio portable avec piles,
- 1 lampe de poche avec piles,
- des bouteilles d'eau potables,
- vos papiers personnels,
- trousse de pharmacie,
- votre traitement médical en cours,
- des couvertures,
- des vêtements de rechange,
- des bougies et des allumettes.

CONTACTS UTILES

POMPIERS	18 ou 112 portable
SAMU	15
GENDARMERIE	17
CABINET MEDICAL	04.92.83.77.40
MAIRIE	04.92.83.63.66